

## COMPTE-RENDU

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

22 OCTOBRE 2019 à 18 H

*L'association compte 27 membres.*

*- 13 présents*

*- 6 pouvoirs*

*Monsieur Jean-Pascal Pereyron, vice-président, ouvre la séance vers 18 h 15. Il rappelle le but de cette réunion : après le décès du président en exercice il faut procéder à l'élection d'un nouveau président, il demande une minute de silence en mémoire de notre regretté Robert Serves.*

*Les statuts d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains", ne prévoyant pas le décès de l'un des membres du bureau, il faut se référer aux statuts généraux régissant les associations ressortissant de la loi de 1901 : un nouveau président doit être élu dans la trois mois suivant la disparition de celui qui était alors en poste.*

*Interrogés, les participants déclarent ne pas désirer un vote à bulletin secret.*

*Aucune personne ne désirant se charger de la présidence d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains", Monsieur Bernard Berger suggère que Jean-Pascal Pereyron succède à Robert Serves. Il est donc procédé au vote à main levée.*

*Monsieur Jean-Pascal Pereyron est élu à la présidence d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains" à l'unanimité*

*Un appel à candidature pour le poste de la vice-présidence est lancé. Madame Michèle Voltolin veut bien se charger de cette fonction.*

*Madame Michèle Voltolin est élue à la présidence d'"Autrefois Saint-Georges-les Bains" à l'unanimité*

*Les postes de trésorier et de secrétaire restent inchangés pour le moment, à savoir :*

*Monsieur Jérôme Teillon, trésorier.*

*Madame Annie Favier, secrétaire.*

*Les objectifs de l'association ne changent pas :*

- recherches historiques sur le passé du village et des quartiers de Châteaurouge et Mars.*
- conservation et mise en valeur du village médiéval de Saint-Marcel.*
- identifier et répertorier la faune et la flore de la commune.*

*Enfin, la convention, datant de 2001, liant l'association et la commune de Saint-Georges-les Bains" devra être réactualisée et re-votée par le conseil municipal.*

*Lordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.*